

Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 17 avril 2012, le nom, le sigle (abréviation) et l'emblème de «l'Agence européenne de contrôle des pêches», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom
 - en allemand: Europäische Fischereiaufsichtsagentur
 - en français: Agence européenne de contrôle des pêches
 - en italien: Agenzia europea di controllo della pesca
 - en anglais: European Fisheries Control Agency

- b. le sigle (abréviation)
 - en allemand: EFCA
 - en français: EFCA
 - en italien: EFCA
 - en anglais: EFCA

- c. l'emblème



17 avril 2012

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle